



BACKGROUND DOCUMENTATION

CONSEIL DE COOPÉRATION NORD-ATLANTIQUE (CCNA)

Durant le Sommet de Rome en novembre 1991, les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN ont invité neuf nouvelles démocraties de l'Europe centrale et orientale à participer avec eux à une nouvelle institution qui s'appellerait Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA). La réunion inaugurale du Conseil aura lieu à Bruxelles le 20 décembre 1991; les ministres des Affaires étrangères de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la République fédérative tchèque et slovaque, de la Roumanie et de l'Union soviétique rencontreront à cette occasion leurs homologues des seize pays membres de l'OTAN. Il faut souligner toutefois que le CCNA n'est en aucune façon un organisme affilié à l'OTAN et que les États qui en sont membres le sont à titre individuel.

Le Conseil a pour but d'institutionnaliser davantage la consultation et la coopération entre les vingt-cinq pays d'Europe et d'Amérique du Nord qui en sont membres. Les délibérations du Conseil porteront sur des questions politiques et de sécurité ainsi que sur d'autres dossiers connexes au regard desquels les Alliés peuvent mettre à disposition leur expérience et leurs compétences, par exemple la planification de la défense et les relations civilo-militaires.

Les membres du CCNA se réuniront annuellement au niveau des ministres et périodiquement à celui des ambassadeurs. Ils tiendront aussi des réunions supplémentaires si les circonstances l'exigent.

Le Conseil deviendra partie d'un réseau interactif d'institutions, au nombre desquelles la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et l'Union de l'Europe occidentale, qui constituera le cadre du maintien de la sécurité en Europe.

Décembre 1991

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

External Affairs and
International Trade Canada

Canada